

N°2025-058

COMMERCES – Approbation de la mise en place d’une tarification de la consommation électrique pour le bar ambulant
« Chope moi ça »

N°2025-058

COMMERCES – Approbation de la mise en place d’une tarification de la consommation électrique pour le bar ambulant « Chope moi ça »

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le samedi 24 mai 2025, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 02 juin 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Bruno GUITTARD, Marie-Françoise QUERE et Sylvie CLERC.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christiane BRESSION, Dominique RENAULT et Jean-Luc FOURNIER.

Pouvoirs :

Christiane BRESSION.....Joël GIRARD
Dominique RENAULTSerge LEBRUN
Sébastien GALERON..... Frédéric CUIILLERIER
Jean-Luc FOURNIERÉric DODET

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Le bar ambulant « Chope moi ça » s’est installé sur le parvis de l’église à Saint-Ay. Ce commerce nécessite une alimentation électrique par un branchement électrique à la Mairie. Afin de procéder à la refacturation de la consommation électrique de ce commerce, il convient que les membres du Conseil municipal délibère sur la mise en place de cette tarification et du montant de celle-ci.

Considérant la capacité de refroidissement nécessaire est de 660w/2.376 KJ/H et la consommation électrique stable étant de 230V,50Hz, 475W, 2A.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- **D’APPROUVER** la mise en place d’une tarification de la consommation électrique pour ce bar ambulant ;
- **DE FIXER** cette tarification à 40€/an.
- **D’AUTORISER** le Maire ou l’Adjoint compétent à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

